



## Accuser d'avoir mis les mains dans mes poches a carrefour

Par **ecalp69**, le **15/06/2014** à **11:41**

Bonjour,

Ce dimanche matin je me rends a carrefour confluence à Lyon pour faire quelques courses. A 9 h 42 je passe a une caisse de paiement rapide et règle mes achats par carte bancaire, et je vais en direction de la sortie, au moment ou je me dirige vers la porte de sortie un vigile s'approche de moi et me demande de le suivre dans le local priver ce que je fais n'ayant rien à me reprocher, mais comprenant que très vaguement qu'il y avait un problème.

Une fois dans le local une femme de la surveillance de carrefour me dit "Je vous ai vue mettre la main dans la poche", elle me demande de vider mes poches, je m'exécute sans aucun problème et elle me redit "Je vous ai vue mettre la main dans la poche", la mon sang ne fait qu'un tour et de lui rétorquer "Il est interdit de mettre ces mains dans ces poches quant on est dans une grande surface" et la elle me demande de vidé mon sac de courses, la je ne m'exécute pas et pose le sac sur la table de façon a ce que se soit elle qui le vide.

N'ayant aucune preuve de cette accusation et après l'avoir bien laissé dire et faire elle insiste de nouveau en réitérant "Je vous ai vue mettre la main dans la poche" la je lui dis "fouiller mes poches" {tout en sachant quelle n'a aucun pouvoir pour le faire} et lui demande d'appeler la police, ne la voyant pas réagir je sors mon portable et commence a composer le 17, et la elle me dit "J'ai peut être mal interprété votre geste, mais je vous ai vue mettre la main dans la poche"

Je me suis mis à lui crier dessus en lui disant que je portai plainte contre elle pour diffamation mensongère.

J'ai 59 ans en invalidité pour des problèmes cardiaques, j'ai passé l'âge des bêtises de gamins et je n'ai jamais volé quoi que ce soit dans les magasins ou ailleurs ayant reçu une éducation très stricte.

Ma question est la suivante: puis-je déposer une plainte contre cette personne du personnel de surveillance de carrefour? je ne demande pas et ne veux pas de dommage et intérêt, mais comme cette personne ne m'a même pas présenté des excuses il lui faut une leçon, je n'ai pas envie de lâcher cette affaire et pour moi je me suis senti accuser de vol devant tous le monde même si cela c'est passer en huit-clos dans le local, j'en suis ressorti sous les regards des clients et caissières je trouve que cela est une honte que subir de tels procéder et je ne lâcherai pas cette affaire quitte à lui tendre un piège a la prochaine occasion, car cette personne et tous les jours dans la grande surface.

Merci de votre ou vos réponses en ce qui concerne un moyen de procédure.

Par **jeanluc4776**, le **15/06/2014** à **14:38**

a votre place je contacterais la direction de carrefour pour exposer les faits, vous aurez probablement les informations concernant la société de vigile qui gère la sécurité, ensuite vous pourrez dénoncer le comportement de cette personne à celle-ci.

Par **alterego**, le **15/06/2014** à **17:00**

Bonjour,

Une histoire banale qui ne justifie pas que vous vous mettiez dans tous ces états, au risque d'aggraver votre cardiopathie, d'autant que c'est déjà une affaire classée chez Carrefour.

***Je me suis mis à lui crier dessus en lui disant que je portai plainte contre elle pour diffamation mensongère.***

J'imagine la scène, vos menaces ont dû lui "faire rire les genoux" et amuser la galerie si elle a porté attention à la scène.

Si vous voulez vous ridiculiser auprès du Procureur de la République et voir votre plainte subir un classement vertical (direction la corbeille à papiers ou le destructeur), faites-le.

Cordialement

Par **ecalp69**, le **15/06/2014** à **17:05**

Oui bien sur que c'est la première des choses que j'ai faite c'est de taper une lettre à la direction générale de carrefour, mais je n'attends pas d'excuses ni de bon d'achat ou autre de carrefour, je ne me suis jamais laisser acheter dans ma vie et c'est pas maintenant à mon âge que je vais commencer, simplement je veux que cette personne présente des excuses et ravale sont autoritarisme dont elle à fait preuve et que sa lui serve de leçon et à carrefour aussi.

Par **ecalp69**, le **15/06/2014** à **17:22**

Une histoire banale qui ne justifie pas que vous vous mettiez dans tous ces états, au risque d'aggraver votre cardiopathie, d'autant que c'est déjà une affaire classée chez Carrefour.

Je me suis mis à lui crier dessus en lui disant que je portai plainte contre elle pour diffamation mensongère.

J'imagine la scène, vos menaces ont dû lui "faire rire les genoux" et amuser la galerie si elle a porté attention à la scène.

Si vous voulez vous ridiculiser auprès du Procureur de la République et voir votre plainte subir un classement vertical (direction la corbeille à papiers ou le destructeur), faites-le.

Si vous trouvez banale d'être soupçonner puis accuser de vol sans aucune preuve libre à vous, simplement après avoir contacté au téléphone un ami avocat au barreau de Lyon, je suis désolé d'avoir à vous contredire, mais cela ressort du pénal et il se charge lui même de cette affaire.

Cordialement.

P.S Je vous joint ici la réponse de mon ami avocat, cela pourra vous être utile dans un cas similaire :

toute allégation ou imputation d'un fait qui porte atteinte à l'honneur ou à la considération de la personne ou du corps auquel le fait est imputé est une diffamation. La publication directe ou par voie de reproduction de cette allégation ou de cette imputation est punissable, même si elle est faite sous forme dubitative ou si elle vise une personne ou un corps non expressément nommés, mais dont l'identification est rendue possible par les termes des discours, cris, menaces, écrits ou imprimés, placards ou affiches incriminés. Toute expression outrageante, termes de mépris ou invective qui ne renferme l'imputation d'aucun fait est une injure. » Article 29 de la loi du 29 juillet 1881

Par **Lag0**, le **15/06/2014** à **18:49**

Bonjour alterego,

[citation]Si vous voulez vous ridiculiser auprès du Procureur de la République et voir votre plainte subir un classement vertical (direction la corbeille à papiers ou le destructeur), faites-le. [/citation]

Je ne suis pas d'accord avec vous.

Nombre de vigiles se prennent de nos jours pour des petits shérifs dotés de pouvoirs alors qu'ils n'en ont aucun, du moins pas plus que vous ou moi.

Ce que nous décrit ecalp69 est tout simplement inadmissible et ne doit pas rester sans réponse, sans quoi, ce sera de plus en plus grave.

Je comprends tout à fait que l'on ne veuille pas laisser les choses en l'état et une plainte me semble tout à fait justifiée, d'autant qu'elle semble avoir l'appui d'un avocat pour la procédure.

[citation]Une histoire banale[/citation]

Banale, peut-être pour vous, pas pour nombre de gens honnêtes qui ne souhaitent pas être traités de la sorte.

Vous auriez pu ajouter "une histoire malheureusement banale", banale au sens de répandue et surement pas au sens de normale. Car non, ce n'est absolument pas normal !